

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 51 (1989)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des sections ; Nouveautés à l'AGRAMA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ne pas penser, c'est déjà gémir

Dans le cadre de l'AGRAMA, les membres de l'association vaudoise et genevoise des entreprises de travaux agricoles (AVGETA) animent cette année le stand de l'ASETA. Ils y présentent les entreprises agricoles, leurs activités et leur rôle grandissant dans l'agriculture. Ce qui permet également d'établir un point de rencontre avec les membres de la profession.

A titre d'information, Didier Berlie, président de l'AVGETA, publie par la suite un compte-rendu d'une conférence prononcée à ce sujet lors de l'assemblée générale de l'association à Bussigny. Le conférencier, Monsieur J. Jeuland, est président de l'union nationale des travaux agricoles et ruraux (UNETAR) en France. Il est évident que ses réflexions se basent sur la rude

concurrence dans la CE agricole. Mais en dépit des circonstances particulières pour la Suisse, les tendances d'expansion ou d'abandon sont semblables qu'en France. A ce point de vue, le devrait susciter l'intérêt de nos lecteurs:

L'UNETAR

M. Jeuland a créé sa société de travaux agricoles en Bretagne en 1977, il emploie 45 collaborateurs, diversifie dans les transports routiers et dans une compagnie d'aviation à moyen courrier. En bref, le « prototype » de l'entrepreneur du 3^e millénaire. Président fondateur de l'UNETAR, le 10 décembre 1982, qui compte actuellement 2000 membres, il fonde également une section formation (AFETA) qui offre trois formations de 2 ans: mécanicien, administration-comptabilité et conduite et entretien de machines agricoles, ainsi que l'association de gestion d'entreprise (AGE) qui assiste dans la gestion, les déclarations fiscales et la comptabilité. Un magazine d'information distribué à 8000 exemplaires dans plusieurs pays nous sera ouvert et permettra de nous exprimer à l'étranger.

L'UNETAR est un syndicat dont le but n'est pas de revendiquer ou de défendre, mais il est basé sur l'information. Il aide les entrepreneurs à prendre conscience de leurs responsabilités devant les difficultés et à développer leurs facultés d'adaptation aux marchés nouveaux.



Didier Berlie, La Rippe VD, entrepreneur à titre principal, au milieu de son parc de machines. Il est président de l'association vaudoise et genevoise des entreprises de travaux agricoles (AVGETA).

Une des grandes lacunes: la situation de l'entreprise qui n'est pas soumise à l'agriculture, ni à l'industrie et au commerce, qui s'établit en zone rurale en ce qui concerne certains avantages financiers, d'où la recherche d'un véritable statut professionnel.

Autre difficulté, les différences de traitement entre les structures privées (Entreprise) et le secteur des coopératives (CUMA) où ces dernières sont exonérées de taxes professionnelles (charges dont il faut s'acquitter avant de commencer tout travail), de plus, les CUMA sont subventionnées! Alors comment survivent les ETA? D'abord en travaillant plus, mais aussi, en exploitant le côté indépendant de l'agriculteur qui préfère dialoguer avec un patron, car il a un pouvoir de décision, par opposition à une CUMA où le nombre d'adhérents rend la discussion plus difficile.

Perspectives

L'agriculture de demain sera de dimension industrielle au sens de l'économie, l'exploitation agricole en tant qu'entité économique devra répondre aux lois de marchés et sera de moins en moins assistée.

Par contre, les agricultures de zones plus difficiles qui ont la vocation de préserver l'environnement seront aidées financièrement.

En France la population paysanne va diminuer progressivement d'environ 75% dans les 12 prochaines années. Les domaines vont grandir dans la même proportion, mais pas les revenus, car ils seront encore moins soutenus par la politique agricole communautaire.

L'entreprise doit s'adapter dans son contexte local aux limites: de marchés, de revenus dû à la capacité financière des agricul-

teurs, et de productivité. Pour cela il existe deux solutions: la pluralité d'activité, dont la majorité sont les agriculteurs-entrepreneurs, ou la diversification, qui consiste à traiter toute la filière, soit: semis, façons culturales, battages, ensilage et autres récoltes, voir même les travaux ruraux comme les drainages, le débroussaillage, etc. L'entreprise par définition, c'est créer, innover, communiquer, chercher à se démarquer par la compétence de ses collaborateurs, par son équipement particulier, par sa manière de faire. Elle ne peut attirer que si elle fait ce que personne d'autre, et notamment l'agriculteur, ne peut exécuter aussi vite et aussi bien.

Didier Berlie

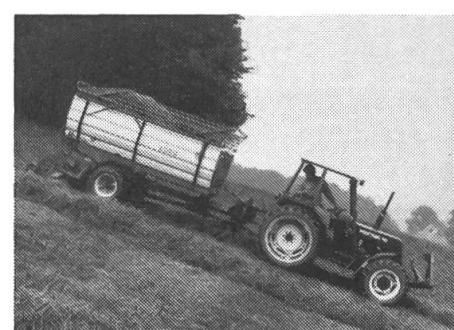
Nouveautés à l'AGRAMA

**Bucher-Guyer SA,
Niederweningen**
**AGRAMA 1989, halle 14,
stand no 1401**

Le Polytrac 40 RS est appelé à compléter la gamme de ces tracteurs universels qui connaissent déjà un grand succès. Ce nouveau modèle de la classe moyenne, doté d'un moteur Diesel de 40 CV, d'une boîte à inverseur et vitesses synchronisées, ainsi que d'un relevage perfectionné, s'adresse à une très large clientèle.

Quant au Polytrac 50, il sera exposé avec une tout nouvelle faucheuse

frontale d'une largeur de travail de 2,1 m muni d'un conditionneur. Le transporter de haute-gamme Bucher-Zenit-4000 Turbo apparaîtra pour la première fois dans sa version définitive. Les visiteurs auront l'occasion de l'admirer et d'en examiner les particularités techniques. Le Bucher-Letran est une nouveauté absolue et sera présenté au public en «permière» à l'AGRAMA. Il s'agit d'une remorque à un essieu à roues motrices et directrices qui peut être dotée d'un agrégat autochargeur, citerne à pression, épandeur à fumier ou encore d'un pont fixe. Le Letran permet un travail efficace même dans les conditions de



Bucher-Letran remorque à essieu moteur et directeur avec agrégat autochargeur.

travail difficiles, en montagne ou dans du terrain escarpé par exemple.



Agriculture et sylviculture – traces près de Cronay VD.

La section vaudoise au point de mir

En 1924, les propriétaires de tracteurs vaudois et genevois se réunirent – ils étaient une vingtaine – afin de mieux défendre leurs intérêts. Le groupement vaudois des propriétaires de tracteurs contribua aussi à la fondation de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs au mois de décembre de la même année. Les membres fondateurs se recrutèrent parmi six sections cantonales comptant au total 330 membres. Pendant les années suivant la fondation, le destin de la section vaudoise et celui de l'association suisse furent étroitement liés à la personnalité

de Charles Boudry. En 1925 déjà, Boudry caressait l'idée de créer au sein de l'association suisse un groupe romand. Ce plan ne fut cependant jamais réalisé. Par contre, il y a cinq

Charly Roulin (à gauche) est président de la section VD et membre du Comité directeur de l'ASETA. Il exploite à Daillens un domaine agricole moyen. La gérance de la section est par tradition affiliée à la chambre d'agriculture et a été confiée à Jean-Paul Reymond (à droite). A.L. Jaquier est membre de longue date du comité et représente les sections romandes dans la Commission technique 3 de l'ASETA (mise en œuvre en commun des machines).



ans, les entrepreneurs en travaux agricoles genevois et vaudois constituèrent leur propre groupe. Leurs membres appartiennent toutefois presque tous à l'une des deux sections cantonales.

Afin de mieux pouvoir défendre leurs intérêts, quelques agriculteurs vaudois et genevois, déjà en possession d'un tracteur, respectivement d'un véhicule de traction, se rassemblèrent en 1924 sous la dénomination «groupement vaudois des propriétaires de tracteurs». Le premier président fut Jacques Noverraz de Lausanne. le premier secrétaire Charles Boudry, professeur en machinisme à l'ECA de Marcellin. Ils furent assistés dans le comité par Henri Félix, qui devint président par la suite, Frédéric Moinat et H. Beglinger de Fey.

D'une petite minorité vers des pouvoirs publics

Le premier devoir est d'obtenir un règlement financier acceptable concernant l'utilisation de la voie publique par les véhicules agricoles. En 1927, les impôts prélevés dans le canton de Vaud pour l'utilisation de la route entre la ferme et les champs s'élèvent à 50 francs, pour les transports agricoles pour la propre exploitation à 100 francs, respectivement 500 francs pour des tiers. Un procès-verbal des premières années rapporte que la section vaudoise, avec une cotisation de 10 francs, n'est pas en mesure de verser plus de deux francs à la caisse de l'association centrale au lieu des 5 francs prévus. En tant que chef du machinisme agricole et res-



Chargement de betteraves sucrières en gare d'Yverdon.

ponsable de l'admission des véhicules motorisés agricoles, Ch. Boudry introduit en 1925 déjà un contrôle des types. En revanche, son idée de créer au sein de l'association suisse un groupement romand ne se réalise pas. Au contraire, les membres genevois quittent en 1926 leurs collègues vaudois et fondent

leur propre section avec 57 membres. Le groupe vaudois compte alors 53 membres. Après le décès de J. Noverraz, H. Félix de Changins reprend la présidence qui passa peu de temps après déjà à Frédéric Moinat. Boudry reste toutefois la force qui fait avancer le groupement. Il voit loin lorsqu'il prétend

Des remorques remises de manière exemplaire dans une exploitation à Thierrens.



en 1932 déjà, qu'un paysan qui ne posséderait pas de tracteur d'ici vingt ans serait à plaindre. Dès le début de l'année 1932, l'effectif des membres de la section vaudoise augmente constamment pour atteindre en 1942 le chiffre de 627. Par la suite, les valeurs statistiques font défaut. L'augmentation est néanmoins toujours impressionnante, car l'administration de tous les véhicules agricoles – à partir de la distribution des plaques et des permis de circulation jusqu'à l'encaissement des taxes – est confiée aux bons soins du secrétariat de l'association des propriétaires de tracteurs, respectivement à Ch. Boudry qui – les annales le prouvent – délivre en fin de compte jusqu'à 3000 plaques et permis de circulation par an. L'affiliation obligatoire à l'association qui y est liée continue encore jusqu'en 1953. Au cours de cette année, l'administration est reprise par le département du canton responsable, alors que le contrôle des véhicules agricoles reste annexé à l'ECA de Marcellin sur Morges. La surcharge de travail force Ch. Boudry, atteint dans sa santé, à démissionner en 1952 de sa fonction de gérant. Grâce à son énergie exceptionnelle, il a remporté de beaux succès pour l'agriculture vaudoise mais également au-delà du canton. Mentionnons ici par exemple la participation fructueuse à un concours d'idées ayant pour objectif la construction d'un tracteur adapté optimalement aux exploitations helvétiques. (Il collabore alors avec la maison VEVEY.) Il négocia habilement avec les sociétés pétrolières pour obtenir une qualité uniforme des carburants utilisés en agriculture, la



Charles Boudry était co-fondateur de l'association vaudoise et suisse des propriétaires de tracteurs. Le voici en 1947 devant la halle pour machines de l'ECA de Marcellin sur Morges.

provision pour les sections ainsi que la livraison à des conditions identiques indépendamment de la distance entre le dépôt de carburant régional et les exploitations agricoles. Par la suite, on réorganise le secrétariat de la section. En 1953 Marc Emery, notaire à Morges, est nommé gérant. Il garde cette fonction jusqu'en 1973. La gérance passe alors à Jean Bonjour qui fut remplacé il y a 4 ans par J.P. Reymond. Tous deux se chargent à temps partiel de cette gérance qui fait partie de leur poste à la chambre d'agriculture du canton de Vaud. En 1954, la section perd son président F. Moinat. James Berlie de Crassier reprend la succession en 1955. Sous son égide, la section retourne au sein de l'association suisse des propriétaires de tracteurs qu'elle avait quittée en 1943 «pour des raisons de technicité, de finance et surtout de personnalité». C'est la forme modérée qu'utilise Maurice Tardy, président de la section vaudoise entre 1974 et 1985 lors du jubilé

(50 ans) de la section pour décrire une tranche peu réjouissante de l'histoire de l'ASETA qui prit ainsi fin en 1955. «Depuis lors» dit M. Tardy, «une collaboration très étroite et les sentiments les meilleurs animent nos deux organisations.» De 1968 jusqu'à 1974 l'AVPT est présidée par E. Guidoux de Cronay.

Force de persuasion

La dénomination «Association vaudoise des propriétaires de tracteurs» est toujours valable. Une proposition du comité pour modifier le nom dans le sens de l'association suisse a été refusée à l'assemblée générale il y a deux ans.

Charly Roulin, président de la section vaudoise depuis 1985 et membre du Comité directeur de l'ASETA, il est clair que le sujet doit être repris à l'ordre du jour d'une des prochaines assemblées générales.

Une des tâches principales de la section est aujourd'hui l'organisation de cours de théorie pour obtenir le permis cat. G. A cet effet, la section met à disposition deux instructeurs. Les lieux de cours sont Yverdon, Morges, Vevey, Rolle et Moudon. En outre, la section se charge en général de patronner les gymkhanas de tracteurs très appréciés et qui se déroulent en collaboration avec la Jeunesse rurale.

Lors de l'AGRAMA à Lausanne, le comité de la section Vaud est représenté par ses propres membres au stand de l'ASETA. Son objectif est de recruter un nombre considérable de nouveaux membres. On espère atteindre à nouveau le chiffre de 3000 membres, ce qui correspondrait environ à la moitié des exploitations agricoles vaudoises, viticulture comprise. En 1969 la section obtint un record avec 3726 membres. Bien à l'abri sous le réseau des mesures d'état protectionnistes, l'affiliation à l'association est sou-

vent taxée de superflue. On oublie ainsi que la position de faiseur dont jouit l'agriculture en ce qui concerne la circulation routière ne peut être représentée de manière efficace qu'avec l'appui de membres en grand nombre. Notre périodique appartient à l'association. Il est à espérer que par son actualité il peut être utilisé efficacement pour le recrutement de nouveaux membres. C'est de plus le lien entre les membres, les comités des sections et la direction de l'ASETA.

Un nouveau groupement

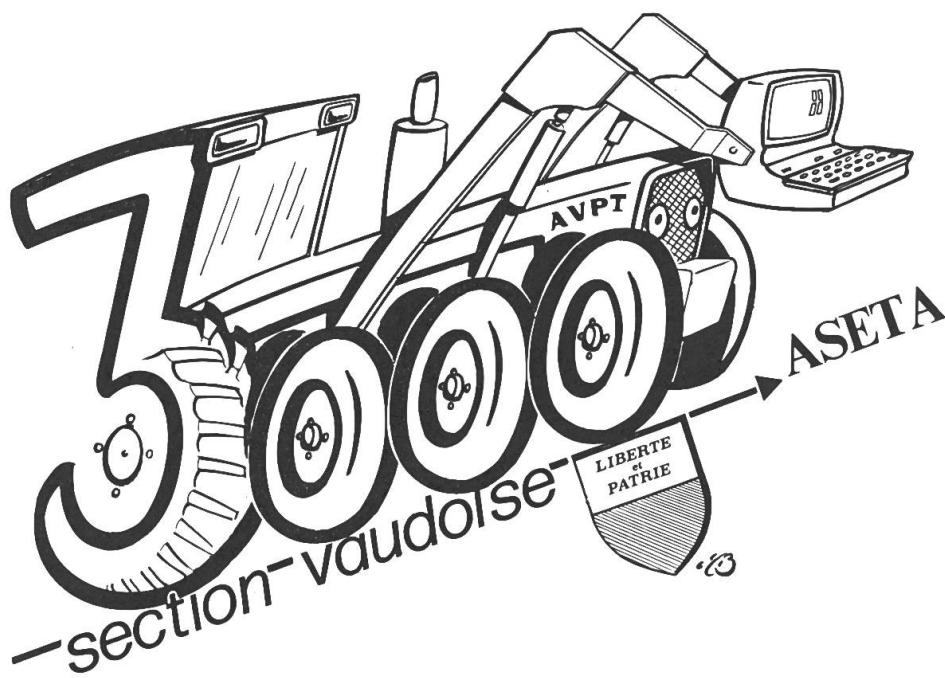
Un trentaine d'entrepreneurs agricoles vaudois et genevois comprenant tous les degrés depuis l'entrepreneur travaillant à titre accessoire jusqu'à celui travaillant à titre principal se sont donnés des statuts. Une organisation supra-régionale a donc malgré tout été créée dans le secteur de la technique agricole en Suisse romande, mais

sous une forme différente que celle prévue par Monsieur Boudry. Elle prévoit la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres auprès des autorités et des sociétés d'assurances. Il s'agit en outre de l'approvisionnement en commun, de l'échange de pièces de rechange ainsi que des équipements complémentaires et également de faire respecter les limites de prix en tenant compte des tarifs indicatifs publiés par la FAT et l'ASETA (qui en Suisse romande sont toujours inférieurs) ainsi que des services mutuels rendus lors de pannes ou de pointes de travail lors de la récolte.

Bande à part

La devise centrale et le motif principal de la présence ASETA au stand de l'AGRAMA s'intitule «Formation continue». Les deux Centres de cours de l'ASETA à Moudon et à Riniken figurent donc à une place de choix. (Voir à la page 25.) Le Centre de cours situé dans les locaux de l'ECA Grange-Verney se trouve pour ainsi dire au cœur même de la région couverte par la section Vaud de l'ASETA. Il n'est pas certain que ce Centre de cours soit proche du cœur de la section. L'impression prédomine que le Centre fait bande à part loin du secrétariat central de Riniken et ne jouit pas de l'appui des sections romandes. Afin de mieux se faire connaître par les agriculteurs des environs, il faudrait réfléchir à organiser davantage de manifestations en commun.

Zw



Objectif: 3000 membres.